



Règlement de l'école

A conserver

Bien qu'elles apparaissent évidentes, les règles ci-dessous sont à respecter par tout membre de l'Association.

La personne qui ne les respecte pas s'expose à une sanction pouvant aller de l'exclusion temporaire à définitive (voir les statuts de l'Association sur www.taishu.ch).

Le respect

Sans respect, les arts martiaux ne seraient que brutalité !

Le respect tient une place importante dans l'enseignement martial, aussi nous vous demandons d'en témoigner à :

Vos professeurs et assistants

- ❖ Merci d'écouter leurs consignes et d'éviter de parler pendant qu'ils donnent une explication.
- ❖ Merci de ne pas perturber le cours.
- ❖ Merci pour votre bonne humeur et votre motivation.
- ❖ Merci d'arriver à l'heure au cours et de prévenir le professeur si vous devez partir plus tôt.

Vos camarades

- ❖ Soyez solidaires et amicaux.

Envers le lieu du cours et matériel

- ❖ **Les chaussures de ville doivent être déposées à l'entrée du dojo. Des sandales sont utilisées pour circuler à l'intérieur. La pratique sur les tatamis se fait uniquement pieds nus.**
- ❖ Merci de laisser les locaux aussi propres qu'ils étaient à votre arrivée.
- ❖ Merci de faire attention au matériel et de le ranger après usage.

Envers vous-même

- ❖ N'ayez peur de poser des questions.
- ❖ Donnez-vous à fond mais écoutez-vous et ne forcez pas inutilement. Si vous sentez une tension, une douleur ou que la tête vous tourne, prévenez le professeur.

Envers la société

- ❖ Il est **interdit** d'utiliser les arts martiaux en dehors du cadre de l'école, sauf en cas de légitime défense **avérée**.
- ❖ Merci de respecter les autres écoles, sports et arts que celui que vous pratiquez.



Règlement de l'école

Les informations concernant les cours (horaires de vacances, activités, stages, ...) seront communiquées sur le site www.taishu.ch et par e-mail ou whatsapp. Un courrier papier est possible sur demande. N'hésitez pas à contacter votre professeur en cas de doute. Vous trouvez toutes nos coordonnées sur notre site internet, dans l'onglet « contact ».

Les statuts de l'association sont consultables sur le site internet www.taishu.ch. Une version papier est disponible sur demande.

MODE DE PAIEMENT

Coordonnées bancaires :

Association Taishu
CCP 15-111065-5
IBAN CH90 0900 0000 1511 1065 5

Cotisation enfants/étudiants :

- CHF 50.- par mois
- CHF 550.- par année

Cotisation adultes :

- CHF 60.- par mois
- CHF 660.- par année

Merci d'éviter les versements au guichet car ceux-ci engendrent des frais. Privilégier Twint, virement bancaire ou cash.

Pour toute modification du mode de paiement, pour les demandes d'arrangement ou suspension de cotisation en cas d'absence de longue durée, veuillez contacter **au préalable** votre professeur ou le comité.

DEMISSION

Les démissions doivent être envoyées **par écrit** au comité. La cotisation mensuelle/annuelle en cours reste due.